

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 170/7° L de la Chambre des Députés portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti (rendue exécutoire par arrêté n° 71-593/SG/CD du 20 avril 1971) [rectificatif].

n° 170/7° L de la

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
8 avril 1971

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1971

Date du numéro
10 juin 1971

VISAS

Délibération n° 170/7°L du 8 avril 1971 portant réorganisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Titre III

article 10

lire : «Les membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont élus pour trois ans et rééligibles. »